

Motion 2772

Sortie de crise sanitaire : des repas à 3 francs pour les étudiantes et étudiants de l'UNIGE et de la HES-SO GE

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les conséquences de la crise sanitaire du COVID-19 sur la vie de nombreux étudiantes et étudiants : isolement, perte de jobs, précarité (de mars à fin août 2020, les bénéficiaires de bourses et d'aides ont augmenté de 210%)¹ ;
- le succès des initiatives d'aide alimentaire qui ont émergé dans ce contexte (repas à 3 francs proposés dans les cafétérias de l'Université de Genève (UNIGE), création d'une épicerie solidaire distribuant des colis gratuits), révélant un réel besoin au sein de la population étudiante ;
- l'arrêt imminent de l'offre de repas à 3 francs et l'impossibilité pour l'UNIGE de reconduire cette opération à la rentrée prochaine, faute de financement ;
- l'art. 172, al. 1, de la constitution genevoise : « l'Etat prend des mesures de promotion de la santé et de prévention. Il veille à réduire l'impact des facteurs environnementaux et sociaux préjudiciables à la santé. » ;
- le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2019-2023,

invite le Conseil d'Etat

à entreprendre toutes les démarches nécessaires au versement d'une indemnité extraordinaire à l'UNIGE pour l'année 2021 dans le but de financer une offre de repas à 3 francs (prix unitaire) à destination du corps étudiant de l'Université de Genève et de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale – Genève (HES-SO GE), pendant toute la durée de l'année académique 2021-2022.

¹ Toninato A. (2021, 4 mars). *On sous-estime la violence du coup pour les étudiants*. Tribune de Genève. Repéré à <https://www.tdg.ch/on-sous-estime-la-violence-du-coup-pour-les-etudiants-766401332374>